

Troisième cycle de mise en œuvre de la directive inondation

Synthèse des questions importantes pour l'élaboration du PGRI 2028 - 2033

Question 1 : Le développement de la culture du risque.....	2
Question 2 : La maîtrise de l'urbanisation en zones inondables	4
Question 3 : La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	6
Question 4 : La préparation à la gestion de crise	8
Question 5 : inondations et milieux	10
Question 6 : Prise en compte du changement climatique dans les politiques de prévention	12

Les questions importantes relatives à la directive inondation (DI) sont élaborées suivant le même calendrier que les questions relatives à la gestion de l'eau en vue de l'élaboration du SDAGE.

La synthèse des questions importantes : une étape dans l'élaboration du plan de gestion du risque inondation (PGRI) 2028-2033

La synthèse provisoire des questions importantes s'insère dans le processus de l'élaboration du PGRI. Elle vise à identifier les questions majeures à traiter lors du travail de révision du plan de gestion actuellement en vigueur.

La synthèse des questions importantes présente trois enjeux majeurs :

→ communiquer et informer sur le risque inondation :

La connaissance, bien que régulièrement mise en avant lors des précédents cycles, doit toujours faire l'objet d'attentions. De par sa nature aléatoire le risque inondation s'efface des mémoires. Il s'agit de toujours familiariser le grand public et les acteurs locaux avec les enjeux et les outils de la gestion des inondations. Cette information participe de plus au développement de la culture du risque dans le bassin de Corse.

→ préparer la révision du PGRI :

Les résultats de la consultation seront intégrés au travail de réexamen du PGRI actuel dans l'optique de sa mise à jour d'ici 2028. Afin de préparer efficacement cette révision, les questions importantes sont donc axées sur les grands objectifs affichés dans le plan de gestion actuel.

→ Se préparer au changement climatique

Bien que son origine anthropique ne soit plus remise en cause, le changement climatique représente un bouleversement qu'il est difficile de conceptualiser. Son impact sur le cycle de l'eau et les phénomènes d'inondations doit être pris en compte dans le cadre de la mise à jour de la DI

Pour ces questions importantes, des pistes d'actions sont proposées afin d'alimenter la réflexion sur le sujet, mais elles ne sont pas exhaustives ou limitatives.

I. Question 1 : Le développement de la culture du risque

La culture du risque, axe majeur de la politique de prévention, peut se définir comme la connaissance qui permet aux acteurs d'adopter des comportements adaptés en cas d'événements dangereux. La mémoire humaine reste néanmoins éphémère sur le temps des milieux aquatiques. "On n'a jamais vu l'eau arriver ici" est une phrase couramment entendue, qui participe aux difficultés de pérennisation des bons comportements face aux événements et à leurs conséquences.

Contexte général

Au-delà des connaissances déjà acquises, la stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI) vise à développer des outils et méthodes pour permettre une connaissance opérationnelle de la vulnérabilité des territoires face aux inondations par débordement de cours d'eaux, ruissellement et submersion marine. Cette acculturation est promue nationalement à travers les campagnes « pluie et inondation ayons les bons réflexes ! »



Repère de crue du 24/11/2016, St Florent route de la cathédrale

Contexte et enjeux

Pour être réellement efficace, la capitalisation de la connaissance du risque inondation doit s'accompagner d'un partage de l'information avec tous les acteurs du territoire : élus, techniciens, citoyens, scolaires, etc... Dans cet objectif, le PGRI 2022-2027 du bassin de Corse intègre ainsi des dispositions visant à une amélioration de la connaissance, mais également à une optimisation de la valorisation de cette connaissance. À titre d'exemple, peut être cité le projet de centralisation des connaissances sur les inondations sur un site régional unique, actuellement à l'étude. Cette information doit aussi être disponible à l'échelle des territoires, sur les sites internet que le citoyen est susceptible de fréquenter régulièrement, qu'il s'agisse d'habitants à l'année ou d'estivants.

Or de nombreux sites d'accès partiel à l'information existent actuellement : Géorisque, Vigicrues, IAL, Repère de crue, site des préfectures avec accès aux DDRM, DICRIM etc... Toutefois leur ergonomie et l'expérience utilisateur s'avèrent peu satisfaisantes. S'agissant des collectivités, la nature et la qualité des informations disponibles sont hétérogènes. L'accès à cette connaissance, bien que programmé sur les territoires couverts par des programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI), reste insuffisant à ce jour.

Compte tenu du développement des possibilités offertes par les outils numériques, il conviendrait d'œuvrer pour que les sites institutionnels puissent davantage concourir à la culture de risque.

La mémoire des événements doit également être matérialisée sur le terrain. Le site repère de crue ne référence que quelques marquages physiques pérennes indiquant un événement (photo supra) en Corse, situés majoritairement dans la région ajaccienne. Ceci est nettement insuffisant en particulier sur les secteurs régulièrement concernés par des crues.

Outre l'accès à l'information, la formation des populations à la conduite à tenir en cas d'inondation et ceci dès le plus jeune âge, est le moteur essentiel pour faire progresser la culture du risque. Son développement permet d'améliorer l'efficacité de la prévention et de la protection.

Les inondations majeures de ces dernières années en Corse illustrent ce propos. Les nombreuses situations de mise en danger occasionnées par ces événements (maisons inondées, véhicules bloqués sur des axes routiers, mauvaises réaction ...) ont démontré l'importance d'un comportement adapté à ces situations.

Dans cette optique, le PGRI 2022-2027 prévoit de développer les programmes d'éducation et d'information à la culture du risque auprès d'un large public. Cependant cette action ne sera efficace que si elle est maintenue sur le long terme : le PGRI 2028-2033 doit poursuivre et amplifier cette action. Il conviendrait aussi d'utiliser les exercices de secours (QI 4) pour renforcer cette sensibilisation.

Questions

Selon vous,

- ✓ Comment améliorer le partage de la connaissance du risque ?
- ✓ Quelles actions de sensibilisation méritent d'être développées pour améliorer la résilience des territoires et des populations ?
- ✓ Des exercices sont régulièrement organisés par les services de l'Etat, de même que par les collectivités dans le cadre des plans communaux de sauvegarde (PCS), plan intercommunal de sauvegarde (PiCS). Comment, au-delà de leur intérêt pour maintenir le niveau de compétence des institutions, faire de ces actions des outils de d'acculturation collective du citoyen ?

Pistes d'actions :

- *Développer des outils de partage de l'information adaptés à tous les publics,*
- *Utiliser les nouveaux médias*
- *Informers sur les bons comportements*
- *Informers sur les bienfaits des solutions fondées sur la nature*
- *Conserver la mémoire collective du risque en matérialisant des repères de crues, en diffusant des retours d'expérience sur les inondations*
- *Agir en priorité sur de publics cibles tels que les scolaires, les élus ...*
- ...

II. Question 2 : La maîtrise de l'urbanisation en zones inondables

Les enjeux constituent l'ensemble des personnes, biens, activités, moyens, patrimoine, etc.... susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par un phénomène naturel et de subir des préjudices. En l'absence d'enjeux, un aléa ne génère plus de risque.

Contexte général

La première des préventions est d'éviter d'implanter des enjeux dans l'emprise des zones inondables. En effet, les conséquences d'une inondation sont nombreuses : atteintes aux vies humaines, perturbation ou destructions des réseaux, de l'activité économique, atteintes aux biens, etc ...

Une urbanisation mal maîtrisée contribue par ailleurs directement à amplifier le phénomène d'inondation en augmentant l'imperméabilisation des sols, en modifiant les conditions d'écoulement de l'eau et en supprimant des zones d'expansion des crues.



Tempête Fabien, Lucciana, 2019 1

Contexte et enjeux

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRi), annexé au plan local d'urbanisme, est l'outil réglementaire principal permettant de limiter l'urbanisation en zones inondables. Il identifie les zones à risques relatives à un événement centennal. En Corse, près de 110 communes soit 30% des communes du Bassin, sont couvertes par un PPRi approuvé. Elles représentent 80 % de la population totale de la Corse.

Les PGRI 2016-2021 et 2022-2027 rappellent la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des PPRi, ainsi que de les réviser si nécessaire. Il incite également à orienter l'aménagement des territoires hors des zones inondables afin de ne pas aggraver leur vulnérabilité. Il importe pour cela que les documents d'aménagements intègrent pleinement le risque au-delà de la simple cartographie annexée.

En dehors des zones couvertes par un PPR ou pour des aléas supérieurs à la référence centennale, le porter à connaissance (atlas des zones inondables ou submersibles) réalisé par les services de l'Etat permet aux élus de s'appuyer sur leur compétence au titre de la sécurité publique pour maîtriser l'urbanisation.

D'autres outils tels que les Schémas directeurs de gestion des eaux pluviales (dans le cas d'inondations par ruissellement) concourent aussi à maîtriser l'aléas par sa réduction à la source.

Il apparaît toutefois, au travers des données issues de l'évaluation préliminaire du risque inondation (EPRI 2024), que dans les communes représentant près de 70% de la population de Corse, les populations exposées au risque ont progressé parallèlement à l'augmentation globale de population. Pour la moitié de ces mêmes collectivités l'augmentation de l'exposition a même été plus importante voire, pour trois d'entre elles, largement supérieure. Si l'enveloppe de calcul de l'EPRI est une donnée maximisante (fréquence millénale), ces taux de progression révèlent une tendance à ne pas suffisamment intégrer le risque dans la gestion de l'urbanisation au sein des agglomérations.

Concentrant les enjeux et augmentant l'aléa, comme indiqué en introduction, les impacts de l'urbanisation sur l'aggravation du ruissellement devront être traités en priorité à travers des solutions fondées sur la nature ou a minima respectueux de la séquence éviter, réduire, compenser. Ces pistes sont précisées dans la QI 5.

Questions

Selon vous,

- ✓ Comment aménager durablement le territoire en maîtrisant l'urbanisation en zones inondables ?
- ✓ Comment ne pas aggraver les écoulements sur les secteurs déjà urbanisés ?
- ✓ Comment intégrer dans l'urbanisation les procédés et méthodes constructives permettant de réduire ou de ne pas aggraver l'aléa ?
- ✓ Comment mieux prendre en compte les documents non opposables - atlas zones inondables (AZI), atlas zones submersibles (AZS) ?

Pistes d'actions :

- *Mieux accompagner les collectivités pour la prise en compte des risques d'inondation dans les documents de planification.*
- *Aider à l'émergence, la mise à jour de documents de planification, produire des documents stratégiques à plus grande échelle intégrant ces espaces à risque*
- *Renforcer les démarches d'animation, sensibilisation s'agissant des documents non opposables*
- *Intégrer des dispositions dans le PGRI permettant de maîtriser l'urbanisation en zones inondables en l'absence de PPRI*
- *Développer l'intégration dans les projets individuels, collectifs, d'aménagement.*
- *Utiliser les techniques de désartificialisation, infiltration, végétalisation*
- *Développer des écosystèmes urbains adaptés intégrant les écoulements.*

III. Question 3 : La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Contexte général

De nombreuses zones d'habitation ou d'activité économique sont implantées en zones inondables ou submersibles. Vulnérables face au risque inondation, les dommages occasionnés vont notamment dépendre de la durée et de la hauteur d'immersion, ainsi que de la vitesse du courant d'immersion.

Lors de crues par débordement, ruissellement ou de submersion, la montée des eaux peut être rapide, limitant ainsi l'efficacité de l'alerte préalable.

La vulnérabilité peut s'apprécier selon plusieurs critères : atteinte à la sécurité de personnes, coût des dommages, délai de retour à la normale.

Contexte et enjeux

Si les PPRi comprennent des mesures de réduction de la vulnérabilité pour les constructions nouvelles, certains intègrent aussi les biens existants. Il peut s'agir de simples recommandations ou d'obligations

Ainsi, un grand nombre de biens exposés ne sont pas adaptés pour résister à une inondation. Des travaux peuvent être mis en œuvre par les propriétaires ou gestionnaires du bien :

- des adaptations du bâti : création de zones refuges, installation de batardeaux, mise hors d'eau d'eaux de systèmes électriques...

Mais aussi des mesures liées aux infrastructures routes, transports de fluides, énergie ou données, réseau pluvial, assainissement, eau potable :

- Transparence hydraulique, protection des ouvrages d'art, système de pompage ...



La réalisation d'un **diagnostic de vulnérabilité** permet de cibler les mesures les plus efficaces à mettre en œuvre. Il favorise également la prise de conscience par les occupants du bien ou des gestionnaires de réseaux, des risques auxquels ils sont soumis. Ils peuvent être à la charge d'un propriétaire (avec possibilité de subvention si prescrit par un PPR) ou d'un porteur de PAPI.

Le bilan de la mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité, sur les territoires lancés dans une démarche PAPI, indique un bon taux de retours pour les diagnostics, mais un taux effectif faible de réalisation des travaux, pourtant partiellement subventionnés. Les raisons de ce déficit d'actions n'ont à ce jour pas fait l'objet d'une enquête socio-économique : peur de la dépréciation du bien, insuffisance des subventions, difficulté à trouver des maîtres d'œuvre... Les questions restent ouvertes et font l'objet de retour d'expérience et d'analyse par le ministère pour améliorer la démarche.

Il est à noter que la non réalisation de travaux rendus obligatoires par un PPRi peut impacter pénalement le propriétaire d'un bien loué, elle peut aussi impacter le régime assurantiel du bien.

Questions

Selon vous,

- ✓ **Comment favoriser la mise en œuvre concrète de mesures de réduction de la vulnérabilité ?
Comment favoriser le passage à l'action une fois le diagnostic de vulnérabilité réalisé ?**
- ✓ **Comment étendre ces mesures sur des territoires non couvert par des PAPI ou des PPRi n'imposant pas de mesures sur l'existant, y compris en zone de submersion marine ?**
- ✓ **Comment étendre ces démarches aux infrastructures ? Routes, transports, énergie, réseau pluvial, assainissement, eau potable**

Pistes d'actions :

- *Mieux communiquer sur les outils à disposition : diffusion de guides, plaquettes de communication, ...*
- *Améliorer l'accompagnement technique et financier de mise en œuvre de ces mesures pour les zones d'habitation, ainsi que les zones d'activité économique*
- *Favoriser l'émergence de programmes de réduction de la vulnérabilité portés par les collectivités territoriales à l'échelle de bassins versants, particulièrement pour les collectivités touchées par de fortes crues ou submersion.*

IV. Question 4 : La préparation à la gestion de crise

De par son climat méditerranéen et son relief montagneux, la Corse est soumise à des risques d'inondations intenses avec une montée des eaux dont la cinétique est susceptible de surprendre les citoyens. La soudaineté de ces événements implique une réaction rapide des acteurs en charge de la gestion de crise.

Contexte

Une gestion de crise efficace nécessite une préparation préalable à la survenue de l'événement. Au niveau des collectivités, cela implique pour les élus en charge de la gestion de crise, d'une part, un développement d'une conscience du risque, et d'autre part, une anticipation des mesures à mettre en œuvre pendant l'événement. Ce dernier point implique notamment l'élaboration d'un plan communal ou intercommunal de sauvegarde (PCS) par les communes ou intercommunalités. Ces documents doivent prévoir des exercices adaptés au niveau d'exposition au risque, les épisodes de crises doivent de leur côté donner lieu à des retours d'expérience.

Inondations de novembre 2016 en Haute-Corse



(Corse-Matin)

Contexte et enjeux

Le PCS est obligatoire pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques (PPR) ou d'un plan particulier d'intervention (PPI) en cas d'implantation locale de site SEVESO. Il est fortement conseillé pour les autres communes II :

- *recense et analyse les risques dans la commune,*
- *prévoit l'organisation locale de l'alerte (ex : organisation et numéro de permanence de la mairie, serveur automatique d'appels...), de l'information, et du soutien de la population,*
- *définit des mesures immédiates de protection des personnes, le rôle des différents acteurs locaux,*
- *recense les moyens humains et matériels publics ou privés de transport, de ravitaillement, de travaux et d'hébergement. Notamment la mobilisation de la réserve communale de sécurité civile lorsque la collectivité en dispose.*

Par ailleurs, une évolution réglementaire récente (loi Matra du 21 novembre 2021) impose la mise en œuvre de plan **intercommunal** de secours (PICS) pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont une commune au moins possède un PCS, dans un souci de recherche d'efficacité et de mutualisation des moyens. Ceci rejoint, pour l'aléa inondation, la logique de bassin versant et de survenue d'évènements à large étendue. Ces différents documents doivent s'inscrire dans une logique de mise à jour et d'amélioration continue.

Afin d'aider les collectivités du Bassin de Corse à la mise en place de leur PCS ou PICS, le PGRI au long de ses différents cycles prévoit des mesures d'accompagnement telles que la diffusion de guides méthodologiques ou de documents types. Le bilan du PGRI 2022-2027 devra dresser l'état des lieux de cet accompagnement et de son effet sur le taux de réalisation des PCS/PICS par les collectivités.

L'instauration d'exercices de préparation à la crise et de retours d'expérience post-crise revêt également une importance cruciale. Associant tous les acteurs impliqués (collectivités territoriales, services de secours, Etat, ...), ils permettent de tester l'efficacité des mesures prévues et éventuellement de les corriger. Ils acculturent les collectivités au risque et peuvent participer à la sensibilisation des citoyens. Un exercice annuel est organisé par le préfet, dans le cadre du volet inondation du plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC).

Il est important que les collectivités puissent en organiser à leur niveau. La mise en œuvre de ces exercices

est une charge importante pour celles-ci, il convient aussi d'en faciliter la réalisation.

Questions

Selon vous,

- ✓ **Comment mieux préparer les différents acteurs à la gestion de crise en cas d'inondation ?**
- ✓ **Comment organiser les synergies des collectivités entre elles, et avec les autres acteurs clés de la gestion de crise (Etat, Collectivité de Corse, ...) ?**
- ✓ **Comment organiser l'accès aux données permettant une bonne anticipation des alertes ?**
- ✓ **Comment valoriser les mesures liées à la sécurité des personnes et plus particulièrement des publics et habitats sensibles ?**

Pistes d'actions :

- *Mieux informer les communes sur les outils de prévision et d'alerte météorologiques existants*
- *Développer la mise en œuvre de plans familiaux de mise en sécurité, de plan de sécurité dans les écoles exposées ...*
- *Sensibiliser et informer la population sur les procédures existantes de gestion de crise, sur le rôle des différents acteurs, sur les bons comportements à adapter lors d'inondations, ...*

V. Question 5 : inondations et milieux

Depuis quelques années l'intensité des inondations s'accroît et a tendance à générer davantage de dégâts que par le passé. Les modifications ou rectifications des cours d'eau et du littoral par les interventions humaines et l'insuffisante prise en compte de leur fonctionnement constituent des facteurs aggravants. Les projections modélisées de la sinistralité en Corse (moyenne actuelle sur la période de 1995-2019 de 8M€/an) par la CCR (caisse centrale de réassurance) à l'horizon 2050 identifient une augmentation de +88 %, avec une part liée aux submersions de plus en plus importantes.

Contexte général

Dans ses orientations stratégiques, la SNGRI, arrêtée le 7 octobre 2014, identifie la nécessaire synergie entre la gestion des milieux naturels, la biodiversité et la prévention des inondations. Une lutte efficace contre les effets parfois dévastateurs des crues suppose l'application d'un principe de solidarité amont-aval s'appuyant sur le respect du fonctionnement naturel des milieux aquatiques. Ainsi, si la restauration de la morphologie des cours d'eau contribue à préserver la bonne qualité des milieux aquatiques et à maintenir le niveau des nappes, elle contribue également à ralentir les écoulements.



Le Golo (photo CEN)

Contexte et enjeux

Outre les modifications des régimes de précipitations et l'augmentation des tempêtes induites par le changement climatique, l'aggravation des dommages aux biens et aux personnes peut s'expliquer par l'augmentation des enjeux aux abords des zones inondables (y compris par ruissellement) contraignant d'autant plus les espaces d'écoulement, d'infiltration ou les zones d'expansion avec une mauvaise prise en compte du fonctionnement des milieux aquatiques.

Si les études sur la programmation des actions de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et les programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI), en cours, devraient proposer des solutions fondées sur la nature, la majorité des opérations réalisées ou programmées en dehors de ces programmes, sont encore trop souvent des travaux de curage, d'enlèvement d'embâcles et d'atterrissement ou encore de création de réseaux et de bassins.

Il importe aussi de pouvoir qualifier pour chacun des types d'aléas présents en Corse les concepts adaptés à chacun d'eux ou à leurs effets concomitants :

- Ainsi le ruissellement implique la recherche de réponse "à la première goutte" par infiltration dans le milieu. L'augmentation des épisodes orageux intenses et des lessivages des sols engendrés génèrent des inondations et des dégâts importants en zone urbaine, à titre d'exemple les épisodes des 23-24/11/2016 à Bastia et Furiani, 11/06/2020 à Ajaccio. La renaturation des villes constitue également un enjeu pour l'amélioration de l'infiltration des eaux et pour favoriser les écoulements ;

- Le débordement des cours d'eau amène à rechercher des espaces où les volumes participant aux débordements pourront être soustraits temporairement des écoulements et d'autres où le fleuve pourra s'épandre sur des surfaces de moindres enjeux. Le cours du fleuve lui-même doit pouvoir avoir une morphologie lui permettant de dissiper son énergie. En effet, suivant la typologie du régime hydraulique, les forces érosives peuvent être plus impactantes que le débordement en lui-même. Il convient donc de pouvoir déterminer les secteurs où ces solutions pourront être déployées et les plus efficaces. La réflexion doit être menée à l'échelle du bassin versant, dont les contours administratifs peuvent dépendre de plusieurs EPCI compétents en matière de Gemapi, nécessitant la mise en place d'une coordination voire d'une gouvernance adaptée au bassin versant.

- S'agissant de l'action de la mer, les solutions douces (dunes, végétalisation...) sont à privilégier à la mise en œuvre de points durs, efficaces de manière très temporaires et impliquant un entretien, que les solutions naturelles réalisent d'elles-mêmes. Il conviendra par ailleurs d'avoir préalablement étudié les hypothèses de recul stratégique, là où les submersions seraient trop fréquentes et/ou dévastatrices.

Dans les secteurs urbanisés, la faible disponibilité d'espaces à réserver pour développer des solutions fondées sur la nature implique de repenser les aménagements urbains, en créant des espaces à forte composante naturelle permettant la réduction des inondations, compatible avec certains usages (par exemple des espaces de sport ou loisir conçus pour également favoriser l'infiltration des pluies et/ou pour stocker des débordements de cours d'eau).

Questions

Selon vous,

- ✓ **Que ce soit en ville, en montagne ou en milieu rural, comment peut-on favoriser l'infiltration des pluies le plus en amont possible ?**
- ✓ **Pour favoriser l'expansion des crues et/ou les zones de submersion marine, comment rendre acceptable la délocalisation d'enjeux et d'activités ou le changement de destination de certaines parcelles (par exemple des zones urbanisées ou à urbaniser dont la vocation deviendrait naturelle ou agricole) ?**
- ✓ **Comment rendre plus résilients les espaces anthropisés (urbain ou agricole) ? Selon vous, faudrait-il créer, en zone urbaine, d'avantages d'espaces multifonctionnels utilisés à la fois comme zone d'expansion de crue et pour un autre usage en dehors de ces épisodes ?**
- ✓ **Comment faciliter l'émergence de projets alliant restauration physique des cours d'eau et réduction de l'aléa inondation ?**

Pistes d'action :

- *Réalisation de projets intégrés à l'échelle de bassins versants visant la reconquête de l'espace de bon fonctionnement et la réduction de l'aléa d'inondation*
- *Action des intercommunalités inscrite dans une stratégie cohérente à l'échelle du bassin versant pour une gestion des milieux aquatiques favorisant la prévention des inondations*
- *Favoriser la mobilisation de tous les acteurs autour de projets communs multi-bénéfices*
- *S'appuyer sur les solutions fondées sur la nature, et promouvoir leurs bénéfices, y compris en partageant des retours d'expérience sur des opérations pilotes*

VI. Question 6 : Prise en compte du changement climatique dans les politiques de prévention

Le changement climatique génère de nombreuses évolutions climatiques (notamment élévations des températures, du niveau marin, augmentation des sécheresses, épisodes pluvieux plus violents, des tempêtes marines...) ayant un impact sur les aléas inondation et sur les capacités de réponse des milieux

Contexte général

Si les risques induits par les débordements de cours d'eau et dans une moindre mesure le ruissellement, étaient déjà relativement bien appréhendés avant que le changement climatique ne les aggrave, la prise en compte du risque de submersion marine est relativement récente en Corse. En 2008, les épisodes des 27 et 28 novembre ont donné une réalité au phénomène sur l'île plus particulièrement en Haute-Corse. Les récents événements, notamment la tempête Fabien en 2019, démontrent que l'ensemble du territoire est impacté. Si l'érosion du trait de côte, localisée sur la plaine orientale et sur quelques plages « ponctuelles », ne doit pas être confondue avec la submersion marine, elle n'en constitue pas moins un phénomène indissociable, parfois aggravant, qui ne peut être ignoré dans la prise en compte de l'aléa de submersion marine.

Tempête Fabien



photo P. Pochard-Casabianca / AFP

Contexte et enjeux

Sur un horizon 2100 et un scénario + 4°C

L'évolution du niveau de la mer est fortement corrélée à la variation des températures marines et induit par suite un risque accru de submersion marine. S'agissant des risques d'inondations, la quantification des effets du changement climatique nécessite une analyse plus fine. S'agissant des facteurs climatiques (ref Drias climat) et plus précisément des paramètres liés aux précipitations, les cumuls des précipitations quotidiennes remarquables et leur intensité devraient augmenter, même si globalement les paramètres météorologiques font apparaître une probable légère baisse de cumul annuel des précipitations : il devrait donc pleuvoir moins souvent mais de manière plus intense.

Il peut être raisonnable d'estimer, que l'assèchement des sols, aggravé par des feux plus fréquents et couplé à une augmentation du phénomène d'évaporation couplé à des épisodes pluvieux plus intenses devraient limiter les capacités d'absorption des sols et générer des épisodes d'inondation et de ruissellement plus importants.

Les outils permettant aux collectivités d'agir sur la protection des enjeux existent pour chaque strate administrative :

- Schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (PADDUC en Corse)
- Schémas de cohérence territoriale (SCOT),
- Plans locaux d'urbanisme (PLU et PLUi) avec plus particulièrement les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques « risque inondation »,

Ainsi que des outils de gestion intégrée :

- Stratégie nationale a été déclinée localement pour les inondations (SLGRI) sur les trois TRI (Ajaccio, Grand Bastia et Marana).
- Programmes opérationnels dans ces territoires : les PAPI (programme d'actions de prévention des inondations)
- Mise en œuvre de la GEMAPI

La prise en compte du changement climatique doit être intégrée dans chacun de ces outils.

Pour le risque inondation, des actions de recul stratégique, ont déjà été mises en œuvre ponctuellement en Corse (expropriations suite aux inondations du Fium'Alto notamment). Dans le cadre d'une stratégie de long terme, la politique d'aménagement qui peut en découler est particulièrement délicate à mettre en œuvre tant par les contraintes qu'elle génère sur le foncier et la politique de l'habitat, que par les solutions innovantes qu'elle implique.

Concernant la submersion marine, la prise en compte du phénomène s'avère complexe tant en raison des modifications, difficiles à quantifier du climat, que de l'absence de structure de gestion adaptée au territoire soumis au risque (seules les communes littorales des EPCI sont directement concernées), que d'une exposition des enjeux finalement récente sur le territoire. Il est aussi absent dans la mémoire collective, contrairement aux inondations, plus récurrentes. Il impose cependant d'envisager de gérer le littoral différemment et il est également essentiel d'innover.

Des synergies devront être recherchées entre acteurs. Collectivités, communes, EPCI, CdC, État dont les différents services veilleront chacun à porter les actions relevant de sa responsabilité.

Questions

Selon vous,

- ✓ **Comment éviter l'aggravation prévisible des risques dans un contexte de changement climatique ?**
- ✓ **Comment faciliter la mise en œuvre des stratégies d'aménagements pour lutter contre les submersions et les inondations, sachant qu'il n'existe pas de solutions non contraignantes vis à vis des logiques individuelles ?**
- ✓ **Comment aider à la prise de conscience de l'aggravation programmée du risque de submersion marine auprès des populations littorales ?**
- ✓ **Le découpage administratif des EPCI étant distinct du périmètre des communes soumises au risque de submersion marine, quels outils doit-on utiliser pour renforcer les actions coordonnées ? Quelle gouvernance vous apparaît la plus adaptée ?**

Pistes d'action :

- *Intégrer le changement climatique et ses conséquences prévisibles dans les politiques d'aménagement et de développement des territoires, dans les documents d'urbanisme et dans les plans/programme/outils mis en œuvre par les collectivités*
- *Améliorer et diffuser la connaissance sur le risque de submersion marine auprès des institutionnels et des populations littorales*
- *Favoriser la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature*
- *Mettre en œuvre des opérations de recomposition spatiale pour les territoires les plus exposés*